

DOSSIER DE CANDIDATURE PRÉPAS+
STAGE D'ÉTÉ SCIENCES PO 2018

9 au 27 juillet 2018 - Tarif (hors bourse) : 995 €- Dossier à retourner avant le 18 juin 2018

Documents à joindre obligatoirement :

- Une photo d'identité
- Une copie du dernier bulletin trimestriel de Seconde et des 2 premiers bulletins trimestriels de Première
- Une lettre de motivation à adresser à Monsieur Ludovic SOT, Professeur Coordonnateur
- Les conditions générales du stage dûment signées
- Votre règlement sous la forme d'un ou trois chèques à l'ordre de l'Agent comptable du GRETA des Hauts-de-Seine (voir art. B des conditions générales, notamment si vous déposez une demande de bourse d'études)

1. PARENT(S) / REPRÉSENTANT LÉGAL

Nom : Prénom :

Adresse :

CP : |_|_|_|_|_| Ville : Tél domicile : |_|_|_|_|_|_|_|_|

Tél Portable : |_|_|_|_|_|_|_|_| Courriel (en majuscules) :

2. ÉTUDIANT(E)

Nom : Prénom :

Adresse (si différente) :

CP : |_|_|_|_|_| Ville : Tél Portable : |_|_|_|_|_|_|_|_|

Courriel (en majuscules) : Série : L ES S Autre :

Etablissement fréquenté (préciser la ville) :

Quel(s) concours envisagez-vous de présenter ? Paris Concours commun Régions Bordeaux * Grenoble *

* Concours non préparés dans le cadre du stage Prépas+

Comment avez-vous connu PRÉPAS+ ? Recherche internet Affichage / réunion dans mon lycée Ancien stagiaire PRÉPAS+
 Salon de l'Étudiant Autre (précisez) :

3. STAGE PRÉPAS+ SOUHAITÉ

● **LIEU DE STAGE** (les vœux seront satisfaits en fonction des places disponibles)

Lycée Marie Curie (Sceaux) La Folie Saint - James (Neuilly-sur-Seine) Ce choix est-il impératif ? OUI NON

● **LANGUE VIVANTE :** Anglais Allemand Espagnol
(Sous réserve d'au moins 4 inscrits dans la langue choisie)

● **OPTION :** Mathématiques Littérature et Philosophie SES
(Sous réserve d'au moins 4 inscrits dans l'option choisie)

Moyennes obtenues en Première : Français : |_|_| / 20 Histoire : |_|_| / 20 LV choisie : |_|_| / 20 Option choisie : |_|_| / 20

Étudiant(e) : Nom : Prénom :

4. CONDITIONS GÉNÉRALES

A. Déroulement de la formation

Les lycées La Folie Saint-James de Neuilly-sur-Seine et Marie-Curie de Sceaux sont des établissements publics d'enseignement de l'académie de Versailles qui organisent dans leurs locaux une préparation aux concours d'entrée aux Instituts d'Etudes Politiques pour le GRETA des Hauts-de-Seine, dont ils sont adhérents, et sous la responsabilité pédagogique de leur chef d'établissement. Les étudiants participant aux stages de préparation seront soumis au règlement intérieur de chaque établissement. Une copie de ce règlement, qu'ils s'engagent à respecter, leur sera transmise sur simple demande. Les chefs d'établissement se réservent le droit d'alerter les parents en cas d'insuffisance de motivation, de problème de discipline ou de comportement de la part d'un(e) étudiant(e) en cours de formation et, le cas échéant, de l'exclure en cas de manquements répétés.

B. Conditions financières

Le ou les chèques de règlement doivent accompagner obligatoirement le DOSSIER DE CANDIDATURE. Si celui-ci est transmis par voie électronique, les chèques de règlement devront être envoyés en parallèle par voie postale au GRETA, à l'adresse indiquée ci-dessous, à l'attention de Madame LESAUNIER.

Le montant des frais de formation sera dû dès l'inscription définitive, laquelle sera confirmée à la famille par écrit après étude du dossier de candidature. L'accès aux cours ne sera autorisé qu'après réception de l'intégralité des chèques de règlement. En cas de refus de la candidature, le ou les chèques de règlement seront retournés à la famille.

Cas général

Le règlement des frais de stage devra avoir été effectué avant le début de la formation par l'émission d'un chèque portant sur l'intégralité des frais de stage (995 €) ou de trois chèques (330 € / 330 € / 335 €) si la famille souhaite bénéficier d'un règlement échelonné en 3 mensualités. Les chèques sont à libeller à l'ordre de *l'Agent comptable du Greta des Hauts-de-Seine*.

Cas particulier des familles déposant une demande de bourses d'études

Des bourses d'études sous forme de réduction des frais de stage peuvent être accordées lors de l'inscription en fonction de la situation financière de la famille selon un barème disponible sur notre site internet. Le DOSSIER DE DEMANDE DE BOURSE doit être transmis en même temps que le dossier de candidature accompagné d'un chèque de 330 € libellé à l'ordre de *l'Agent comptable du Greta des Hauts-de-Seine*. Le montant définitif des frais de stage à régler par la famille et les modalités de règlement lui seront communiqués suite à la commission d'attribution de bourse la plus proche.

En cas d'attribution, le maintien de la bourse d'études sera soumis à une parfaite assiduité de l'étudiant(e).

Engagement

Les parents / le représentant légal s'engagent à honorer les échéanciers fixés avec le GRETA des Hauts-de-Seine lorsque le paiement échelonné a été demandé par la famille. Les éventuels frais de recouvrement resteront à leurs charges. (Article 46 alinéa 2 du décret n°85-924 du 30 août 1985 et de la loi de finance 92-1476 du 31 décembre 1992). En cas de non-paiement des échéances, et après une mise en demeure par les services du GRETA des Hauts-de-Seine, la totalité des sommes restant dues sera exigible et fera l'objet d'une procédure de recouvrement.

C. Désistement, absences

Aucun frais de formation ne sera remboursé en cas de désistement en cours de formation et ce, dès le premier jour. Aucune absence pour raison personnelle ou convocation (administrative, pour concours, médicale) ne donnera lieu à remboursement.

D. Espace numérique de travail AGORA

Un espace numérique de travail proposant des dossiers documentaires dans les différentes disciplines, un emploi du temps partagé, des liens internes avec les enseignants, un forum est mis à la disposition des participants.

Un login ainsi qu'un mot de passe sera attribué à chacun des participants afin qu'il puisse accéder à cet espace, modéré par un enseignant. Le login sera désactivé à l'issue de la formation pour l'ensemble des participants.

En cas de non respect de la charte d'utilisation, il sera immédiatement désactivé par le modérateur.

La diffusion des documents mis en ligne sur AGORA ou distribués lors des cours ainsi que leur reproduction sont strictement interdites.

E. Restauration / hébergement

Le stage de préparation se déroulant sur une période de vacances scolaires, aucun service de restauration n'est assuré. Une liste d'hébergements à proximité du lieu de stage (centre de Sceaux seulement) peut être transmise aux candidats sur simple demande. Le GRETA des Hauts-de-Seine ne saurait être tenu responsable des conditions d'hébergement choisies par les stagiaires ou de tout incident s'y rapportant.

Je déclare avoir pris connaissance des conditions générales du stage,

A, le

Signature des parents / du représentant légal :
(Obligatoire)

**GRETA des Hauts-de-Seine
PREPAS+**

41 rue des trois Fontanot - 92000 Nanterre
Téléphone : + 33 1 46 99 92 92
www.greta-prepasplus.fr

Votre contact :
Madame Monique LESAUNIER

**DEMANDE DE BOURSE D'ETUDES PRÉPAS+
 STAGE D'ÉTÉ SCIENCES PO 2018**

A retourner avec le dossier de candidature avant le 18 juin 2018

Documents à joindre obligatoirement :

- Avis d'impôt 2017 sur les revenus de l'année 2016 (copie du document complet)
- Un premier chèque de règlement de 330 € à l'Agent comptable du GRETA des Hauts-de-Seine (voir art. B des conditions générales)

1. PARENT(S) / REPRÉSENTANT LÉGAL

Nom : Prénom :

Adresse :

CP : |_|_|_|_|_| Ville : Tél domicile : |_|_|_|_|_|_|_|_|

Tél Portable : |_|_|_|_|_|_|_|_| Courriel (en majuscules) :

2. ÉTUDIANT(E)

Nom : Prénom :

Adresse (si différente) :

CP : |_|_|_|_|_| Ville : Tél Portable : |_|_|_|_|_|_|_|_|

Courriel (en majuscules) :

3. ÉLÉMENTS FINANCIERS

Revenu fiscal de référence 2016 : |_|_|_|_|_|_|_|_|

Nombre de parts fiscales : |_|_|_|_|_|

Le 2018

Signature des parents / du représentant légal :
 (Obligatoire)

.....

BAREME 2018 DES BOURSES D'ETUDES PREPAS+

Tarif du stage avant bourse : 995 €

Les bourses d'études prennent la forme d'une **réduction des frais d'inscription** calculée en fonction d'un QUOTIENT FAMILIAL basé sur le dernier avis d'imposition du ou des parents :

QF = Revenu fiscal de référence / Nombre de parts fiscales

Tranches	Quotient familial	Réduction accordée	Tarif après bourse
A	Jusqu'à 3.125 €	60 %	398 €
B	de 3.126 € à 7.050 €	40 %	597 €
C	de 7.051 € à 10.140 €	30 %	696 €

Si le quotient familial est supérieur à 10.140 €, le plein tarif s'applique.